

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/069

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 16 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE À LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

4. PRAIRIE NATURELLE

LOT 1 : COUPE, FAUCHAGE, ANDAINAGE ET PRESSAGE EN BOTTES DE FOIN

LOT 2 : VENTE DE FOURRAGE

L'opération de coupe, de fauchage, d'andainage et de pressage de l'herbe en bottes de foin est réalisée sur la prairie naturelle communale du terrain de manœuvre désaffecté au lieu-dit « Grossditschweiler » soit une superficie exploitable de 28,60 ha cadastrée section 63 parcelle 16, (partie) section 62 n° 12 (partie) section 61 parcelle 1 (partie) et section 64 parcelle 29 (partie). Une bande d'herbes non fauchée est maintenue pour favoriser la biodiversité sur le site au lieu-dit « Grossditschweiler ».

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy ROSSLER, Adjoint au maire,
Suite à une consultation d'entreprises sous la forme d'une procédure adaptée,
Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 28 mai 2021,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances :

A l'unanimité des voix,

Lot 1 : Coupe, fauchage, andainage et pressage en bottes de foin

- décide d'attribuer le marché à l'entreprise : Ets CLEMENT de St Jean Rohrbach

Pour un montant : 3 835,26 € HT auquel se rajoute un montant de 7,50€ HT/botte pour le pressage en bottes carrées

Lot 2 : Vente de foin mise à prix : 120 € la tonne

- décide de céder le fourrage à : M. SCHAEFER Raphaël de Gros Rederching

Pour un montant de : 120 € la tonne de foin

- autorise M. le maire à signer le marché de prestations avec les Ets CLEMENT,
- autorise M. le maire à procéder à la vente de foin à M. SCHAEFER Raphaël,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT